

NATIONS
UNIES



Mécanisme pour les Tribunaux pénaux
internationaux

Date : 21 novembre 2017

Original : Français

Devant : M. Theodor Meron, Président

Assisté de : M. Olufemi Elias, Greffier

Wenceslas Munyeshyaka, affaire n° MICT-13-45

PUBLIC

DIX-HUITIÈME RAPPORT DE SUIVI

Tatjana Dawson

Observatrice chargée de la mission de suivi de l'affaire *Munyeshyaka* pour le MTPI

Received by the Registry
Mechanism for International Criminal Tribunals
22/11/2017 12:12

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TJ' or similar initials.

1. Par ordonnance du 24 novembre 2016, le Greffier du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le « MTPI ») m'a nommée en qualité d'observatrice intermédiaire chargée de suivre l'affaire *Le Procureur c. Wenceslas Munyeshyaka* (l'« affaire *Munyeshyaka* ») renvoyée aux autorités françaises en application de l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « Règlement » et le « TPIR »)¹. Ce rapport est le dix-huitième rapport de suivi et s'inscrit dans le cadre de la soumission de rapports trimestriels². Il couvre la période de septembre à novembre 2017.

Introduction et contexte

2. Le Procureur du TPIR a émis un acte d'accusation contre M. Munyeshyaka pour des chefs de génocide et de viol, extermination et assassinat constitutifs de crimes contre l'humanité perpétrés au Rwanda en 1994 qui a été confirmé par un juge du TPIR le 22 juillet 2005³. Suite à une demande du Procureur du TPIR formulée en vertu de l'article 11 *bis* du Règlement, le 20 novembre 2007, la Chambre de première instance a ordonné que l'affaire *Munyeshyaka* soit renvoyée aux autorités françaises⁴.

3. Les autorités françaises ont renvoyé l'affaire *Munyeshyaka* au tribunal compétent. En janvier 2012, le Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre a été créé au sein du Tribunal de grande instance de Paris (le « Pôle ») afin de répondre aux problèmes de ressources des juridictions françaises et à la charge de travail particulièrement volumineuse des magistrats instructeurs en charge de l'affaire de 2007 à 2012. Ce pôle spécialisé était composé de trois magistrats instructeurs à temps plein ainsi que de deux magistrats du Parquet, assistés par plusieurs assistants spécialisés. Le Pôle a donc repris l'instruction dans l'affaire *Munyeshyaka*.

4. Le 26 mars 2015, les juges d'instruction ont clôturé l'information judiciaire et ont rendu l'ordonnance communiquant le dossier au Procureur de la République et en ont avisé les parties. Le Procureur de la République a alors déposé ses réquisitions finales motivées indiquant la position du Ministère public quant à la suite de la procédure. Certaines des parties civiles ont également déposé des observations à cet égard. Le 2 octobre 2015, les juges d'instruction ont prononcé une ordonnance de règlement de l'affaire décidant du non-lieu contre M. Munyeshyaka.

5. Plusieurs des parties civiles ont interjeté appel contre cette ordonnance dans le délai de dix jours imparti par le Code de procédure pénale. La procédure a ensuite été transmise pour examen à la Chambre de l'instruction. Le Parquet général a déposé son réquisitoire devant la Chambre de l'instruction le 27 février 2017.

Mission de suivi

6. Le 1^{er} septembre 2017, M. Jean-Michel Aldebert, Avocat général, Chef de la division de la Chambre de l'instruction, près la Cour d'appel de Paris m'a informé que la Chambre de l'instruction avait fixé la date de l'audience sur les appels de l'ordonnance de non-lieu rendue dans cette affaire pour le 8 novembre 2017. Afin de pouvoir assister à cette audience confidentielle, j'ai prêté serment à Paris le 2 novembre 2017.

¹ Dans les procédures contre Laurent Bucyibaruta et Wenceslas Munyeshyaka, affaires numéros MICT-13-44 et MICT-13-45, Ordonnance portant nomination d'un observateur, 24 novembre 2016, publique.

² Le dernier rapport a été soumis au Président du MTPI le 21 août 2017. *Wenceslas Munyeshyaka*, affaire n° MICT-13-45, Dix-Septième Rapport de suivi, 21 août 2017, public.

³ *Le Procureur c. Wenceslas Munyeshyaka*, affaire n° ICTR-2005-87-I, Décision portant confirmation de l'acte d'accusation dressé contre Wenceslas Munyeshyaka, 22 juillet 2005, publique ; *Le Procureur c. Wenceslas Munyeshyaka*, affaire n° ICTR-2005-87-I, Acte d'accusation, 20 juillet 2005, public.

⁴ *Le Procureur c. Wenceslas Munyeshyaka*, affaire n° ICTR-2005-87-I, Décision relative à la Requête du Procureur aux fins de renvoi de l'acte d'accusation contre Wenceslas Munyeshyaka aux autorités françaises, 20 novembre 2007, publique.

7. La veille de l'audience, le 7 novembre 2017, M. Aldebert m'a averti de la possibilité que l'audience soit reportée à une date ultérieure pour une difficulté de procédure. À l'audience du 8 novembre 2017, après avoir entendu l'Avocat général et les représentants de la Défense, le Président de la Chambre a décidé de reporter l'audience au 31 janvier 2018.

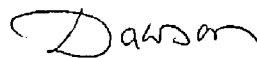
8. M^e Jean-Yves Dupeux, M^e Florence Bourg, et M^e Thierry Massis, représentants juridiques de M. Munyeshyaka, ont été invités à fournir leurs observations quant à l'avancement du dossier et le respect des droits de leur client mais n'ont pas souhaité le faire.

9. Les représentants de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme ont fait état de leurs observations par courriel le 20 novembre 2017. Ils m'ont indiqué qu'à la suite du renvoi de l'audience devant la Chambre de l'instruction, ils déploraient que le temps écoulé depuis le début des poursuites jouait en faveur d'une déperdition des preuves et d'une perte de crédibilité des témoignages, les témoins ne se souvenant plus des détails géographiques ou temporels des faits. Ils regrettaient que ces circonstances ne soient pas en faveur de la manifestation de la vérité.

10. Les représentants de de la Fédération internationale des droits de l'Homme ont indiqué par courriel le 17 novembre 2017 ne pas avoir d'observations à formuler par rapport à ce rapport de suivi.

11. Les représentants du Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda, de la Ligue des droits de l'Homme et de Survie ont été invités à fournir leurs observations mais n'ont pas souhaité le faire. Les représentants juridiques des personnes physiques s'étant constituées parties civiles ont également été invités à présenter des observations, mais n'ont pas souhaité le faire.

Le 21 novembre 2017
Fait à La Haye (Pays-Bas)



Tatjana Dawson

Observatrice chargée de la mission de suivi de l'affaire *Munyeshyaka*



**TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF DOCUMENTS WITH THE
MECHANISM FOR INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNALS/
FICHE DE TRANSMISSION POUR LE DÉPÔT DE DOCUMENTS DEVANT LE
MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX**

I - FILING INFORMATION / INFORMATIONS GÉNÉRALES

To/ À :	<input type="checkbox"/> MICT Registry/ Greffe du MPTI <input checked="" type="checkbox"/> Arusha/ Arusha <input type="checkbox"/> The Hague/ La Haye
From/ De :	<input type="checkbox"/> Chambers/ Chambre <input type="checkbox"/> Defence/ Défense <input type="checkbox"/> Prosecution/ Bureau du Procureur <input checked="" type="checkbox"/> Other/ Autre : Chargée de mission des affaires du TPIR transférées en France
Case Name/ Affaire :	Wenceslas Munyeshyaka Case Number/ Affaire n° : MICT-13-45
Date Created/ Daté du :	21 November 2017 Date transmitted/ Transmis le : 21 November 2017 No. of Pages/ Nombre de pages : 3
Original Language / Langue de l'original :	<input type="checkbox"/> English/ Anglais <input checked="" type="checkbox"/> French/ Français <input type="checkbox"/> Kinyarwanda <input type="checkbox"/> B/C/S <input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
Title of Document/ Titre du document :	Dix-Huitième Rapport de suivi
Classification Level/ Catégories de classification :	<input checked="" type="checkbox"/> Unclassified/ Non classifié <input type="checkbox"/> Confidential/ Confidentiel <input type="checkbox"/> Strictly Confidential/ Strictement confidentiel <input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded/ Défense exclue <input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded/ Bureau du Procureur exclu <input type="checkbox"/> Ex Parte R86(H) applicant excluded/ Art. 86 H) requérant exclu <input type="checkbox"/> Ex Parte Amicus Curiae excluded/ Amicus curiae exclu <input type="checkbox"/> Ex Parte other exclusion/ autre(s) partie(s) exclue(s) (specify/préciser) :
Document type/ Type de document :	<input type="checkbox"/> Motion/ Requête <input type="checkbox"/> Decision/ Décision <input type="checkbox"/> Order/ Ordonnance <input type="checkbox"/> Judgement/ Jugement/Arrêt <input type="checkbox"/> Submission from parties/ Écritures déposées par des parties <input checked="" type="checkbox"/> Submission from non-parties/ Écritures déposées par des tiers <input type="checkbox"/> Book of Authorities/ Recueil de sources <input type="checkbox"/> Affidavit/ Déclaration sous serment <input type="checkbox"/> Indictment/ Acte d'accusation <input type="checkbox"/> Warrant/ Mandat <input type="checkbox"/> Notice of Appeal/ Acte d'appel

II - TRANSLATION STATUS ON THE FILING DATE / ÉTAT DE LA TRADUCTION AU JOUR DU DÉPÔT

<input type="checkbox"/> Translation not required/ La traduction n'est pas requise
<input checked="" type="checkbox"/> Filing Party hereby submits only the original, and requests the Registry to translate/ La partie déposante ne soumet que l'original et sollicite que le Greffe prenne en charge la traduction : (Word version of the document is attached/ La version Word est jointe)
<input checked="" type="checkbox"/> English/ Anglais <input type="checkbox"/> French/ Français <input type="checkbox"/> Kinyarwanda <input type="checkbox"/> B/C/S <input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
<input type="checkbox"/> Filing Party hereby submits both the original and the translated version for filing, as follows/ La partie déposante soumet l'original et la version traduite aux fins de dépôt, comme suit :
Original/ Original en <input type="checkbox"/> English/ Anglais <input type="checkbox"/> French/ Français <input type="checkbox"/> Kinyarwanda <input type="checkbox"/> B/C/S <input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
Translation/ Traduction en <input type="checkbox"/> English/ Anglais <input type="checkbox"/> French/ Français <input type="checkbox"/> Kinyarwanda <input type="checkbox"/> B/C/S <input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
<input type="checkbox"/> Filing Party will be submitting the translated version(s) in due course in the following language(s)/ La partie déposante soumettra la (les) version(s) traduite(s) sous peu, dans la (les) langue(s) suivante(s) :
<input type="checkbox"/> English/ Anglais <input type="checkbox"/> French/ Français <input type="checkbox"/> Kinyarwanda <input type="checkbox"/> B/C/S <input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :

Send completed transmission sheet to/ Veuillez soumettre cette fiche dûment remplie à :
JudicialFilingsArusha@un.org OR/OU JudicialFilingsHague@un.org

Rev: April 2014/Rév. : Avril 2014